La REVUE

Argeliers

Entre vignes et Canal du Midi

Réunion avec les médecins

Préparer l'avenir

Environnement

Amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

Le Tissu Associatif

Des actions à valoriser.

La vidéo-protection...C'est lancé !

N° 5 - Printemps 2017

Sommaire

3 **Social**
- Réunion avec les médecins
- Point sur les jardins familiaux
- Repas des Ainés

4-5 **Environnement Cadre de vie**
- Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles
- Aire de Lavage et de Remplissage

6-7 **Site Internet - Les Associations**
- Site Officiel de la Mairie
- Les Associations
- Don du sang
- Téléthon
- Félins Possibles

8-9 **Travaux et Voirie**
- Rue des Peupliers, RD5, Avenue des 87
- Avenue Pierre de Courbetin
- Sécurisation rue Alfred Delpy
- Route de Quarante
- Vidéoprotection

10 **Jeunesse**

11 **Informations Municipales**
- Décisions Municipales
- Nouveaux conseillers municipaux
- Nouveaux Arrivants
- Administration

12 **Evénements**
- Visite de M.André Viola
- Accueil de l'Inspection Annoncée de la COB

13 **Centre Socioculturel et Familial Les Passerelles**

14 **Rétrospectives**
- Enquant
- Festa Nadal

15 **Tribunes de la Majorité et de l'Opposition Municipales**

16 **Culture et Animations**
- Concours d'illuminations de Noël
- Marché de noël
- Compagnie Café Olé
- Fête du village
- Programme des activités

Edito

Chers concitoyennes, Chers concitoyens

Une nouvelle année démarre. Elle continuera à être placée sous le signe de la **SECURITE**.

Car, comme je vous l'ai souvent dit et écrit, c'est une thématique qui constitue notre fil rouge.

SECURITE des biens et des personnes, cela se décline par la mise en œuvre du dispositif de Vidéo-Protection, ainsi que par la réalisation de travaux de voirie, notamment rue Alfred DELPY et Route de Quarante.

SECURITE environnementale, cela se traduit par l'adoption d'une démarche zéro phyto au niveau de nos Services Techniques, le lancement d'un projet d'ateliers municipaux, avec toitures et ombrières photovoltaïques et, dans le même secteur, la construction d'une aire de lavage et de remplissage, à destination des viticulteurs et des agriculteurs.

SECURITE hydraulique, par le traitement des ruisseaux, Chemin de saint Hilaire, Rue Alfred Delpy et Route de Quarante.

SECURITE financière et budgétaire, cela se constate par une gestion saine et rigoureuse de nos finances, qui nous permet aujourd'hui de dégager un résultat pour 2016, en nette augmentation, favorisant ainsi nos futurs investissements.

Mais la **SECURITE**, c'est aussi le maintien sur notre Commune, d'une offre de soins correspondant aux besoins de notre population.

En effet, à Argeliers comme ailleurs, nous serons rapidement confrontés à une éventuelle pénurie de médecins.

Conscient de cet enjeu, et de la nécessité de maintenir un Service de santé de qualité sur notre Village, j'ai souhaité enclencher des démarches auprès d'autres Communes, qui ont été confrontées à ce problème.

Depuis des décennies, notre Village a toujours été pourvu de médecins.

Sachez que nous ferons tout ce qui est possible pour trouver une solution durable, toujours dans la mesure des moyens que nous pourrons dégager, et qui pourrait concerner, au-delà des médecins généralistes, le corps médical dans son ensemble.

Cette réalité devient aujourd'hui une préoccupation majeure pour mon équipe et moi-même.

Sur ce sujet, comme pour tous les autres, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement de nos démarches.

Bien à vous

Le maire, **Gilles LAUR**

La**REVUE**

Avenue des 87 - 11120 ARGELIERS
Tél. 04 68 46 11 04
www.argeliers.fr

Direction de la publication : **Gilles LAUR**
Rédacteur en chef : **Gérard LETEISSIER**
Comité de rédaction : **Florence LAUGIER, Bruno RUIZ, Elisabeth BEFFY, Myrianne DUPONT, Stéphane MOUCHARD**

Crédit Photos : Patrick CABOS, Mairie d'Argeliers
Impression : **Caïman**
Tirage :**1 200 exemplaires**

Conception graphique : iGLOO communication
Tél. 04 86 11 22 22

Edition/Mise en page : **Arobase Com'**
Tél. 06 74 69 57 63

Réunion avec les médecins du village

Le départ progressif mais programmé de nos 4 médecins, amène aujourd'hui la Majorité Municipale à préparer avec eux, leur succession.

Il est inconcevable que notre village se retrouve d'ici quelques années, sans médecin.
Pour ce faire, Monsieur le Maire a organisé une première réunion de concertation, en présence des élus et des médecins du Village.

Au cours de cette réunion, les praticiens ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'avenir de l'offre de soins sur la Commune, dès lors qu'ils n'exerceront plus.
Monsieur le Maire et son équipe leur ont indiqué que ces préoccupations étaient aussi celles de la Majorité Municipale. Ils ont ajouté qu'une réflexion était actuellement menée pour envisager des solutions permettant de maintenir, dans les années à venir, un dispositif d'accueil des patients qui corresponde aux besoins de nos populations, actuelle et future.

En outre, Monsieur le Maire leur a suggéré d'associer à cette démarche tous les professionnels de santé présents sur la Commune.
Une prochaine réunion est programmée fin février, afin de faire un point sur l'avancée de ce dossier.

Point sur les Jardins Familiaux

La pose de la conduite BRL a été réalisée en régie (par les services techniques de la Mairie).
Le branchement de la vigne des 87 a été effectué ainsi que le raccordement du cimetière à l'eau brute. Il sera procédé à l'alimentation de chaque parcelle de jardin par un branchement individuel équipé d'un poste de comptage.

Après concertation entre les différents personnels, des demandes de devis pour les compteurs d'eau individuels, les cabanons, le grillage, les piquets ont été lancées .

Cette troisième tranche de travaux sera toujours réalisée en régie ; ainsi une vingtaine de lots pourra être attribuée aux Argeliesois, en 2017, en fonction de leurs ressources.
Il est à noter qu'un lot sera réservé aux élèves du groupe scolaire Michel Bernard.

REPAS DES AÎNÉS :

Réservé aux habitants du village âgés de **65 ans et plus**, il aura lieu le **11 mars 2017** à partir **de 12 heures**.

L'animation musicale sera assurée par Jérome Sendat.

Cette manifestation traditionnelle est destinée à honorer nos aînés qui ont ainsi l'occasion de passer ensemble et dans le meilleur esprit un après-midi récréatif de qualité après un déjeuner réputé pour son excellence.

Les inscriptions se feront **en Mairie** du **20 février au 7 mars** inclus.

Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

La prévention des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue un enjeu national. A l'échelle régionale, la pollution des eaux souterraines et superficielles est une réalité préoccupante.
Les usages non agricoles, avec entre autres ceux des collectivités territoriales, contribuent à la contamination des eaux dans la mesure où les traitements se font principalement sur des surfaces imperméables ou à transfert rapide vers la ressource en eau. Il est cependant toujours possible, pour les gestionnaires de l'espace public, d'améliorer leurs pratiques d'entretien.

La Commune s'est engagée dans une démarche visant à améliorer ses pratiques de gestion notamment en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires et ainsi réduire les risques de pollutions vis-à-vis de la ressource en eau. Elle a ainsi réalisé un Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles.

L'étude a été lancée en novembre 2016 suivie d'un audit très complet des pratiques phytosanitaires et horticoles afin de dresser un indispensable état des lieux. Une réunion d'objectifs d'entretien s'est déroulée en janvier 2017, précédant une réunion de restitution programmée en Avril 2017.
La mise en place progressive du plan communal d'amélioration des pratiques se fera au cours du printemps et de l'été 2017. **Un bilan sera effectué en novembre 2017.**

Le Plan communal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles a pour vocation de répondre aux problématiques de maintenance des Communes qui souhaitent gérer de manière plus responsable et durable leur patrimoine. Ce plan de gestion déploie une méthodologie de travail largement approuvée, visant à répondre aux besoins spécifiques d'Argeliers.
Une analyse du contexte dans lequel se situe le village a permis d'établir ce plan de gestion présentant une cohérence d'ensemble et une technicité adaptée aux objectifs et moyens de la Commune.

La transition vers le Zéro Phyto souhaitée par la Commune suppose une mobilisation de l'ensemble des acteurs.
Des coûts de remise en conformité à la réglementation et de mise en œuvre des bonnes pratiques sont à prévoir. La mise en œuvre d'alternatives nécessite généralement certains investissements (matériels, fournitures...) ainsi que des changements de pratiques ou d'usages (désherbage différencié, fleurissement repensé, tolérance à la végétation spontanée...).

Cela signifie que nos concitoyens devront tolérer la végétation spontanée sur l'espace public.
Il en va de la responsabilité de chacun, élus, agents, usagers, que soit validée cette politique d'acceptation de l'herbe qui modifiera le paysage communal.

Présentation du projet aux viticulteurs, en présence de la représentante de la Chambre d'Agriculture, du Maire et d'Elus, du Président de la Cave coopérative et du représentant du cabinet d'études.

AIRE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE

Le projet de réalisation d'une aire de lavage et de remplissage à destination des viticulteurs et des agriculteurs, vient d'être lancé par la Municipalité en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude et la Cave Coopérative « La Languedocienne et ses Vignerons ».

Ce projet, qui fait partie du programme de la Majorité, peut bénéficier de 80 % d'aides publiques, car des enveloppes sont aujourd'hui disponibles au niveau de l'Etat, de la Région et de l'Europe.
Dans le même esprit que celui valorisé dans les procédures que nous mettons en place pour l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles évoquée précédemment, cet important dispositif dont l'efficacité est avérée permettra, dans des conditions optimales, le traitement des effluents des pulvérisateurs et des machines à vendanger.

Les différents stades du processus sont sécurisés, du remplissage du pulvérisateur au traitement des effluents générés par le lavage des engins agricoles.
Tous les risques de pollution sont écartés. Une récente visite d'élus sur un site en activité les a convaincus de l'intérêt de ce système qui permet d'atteindre l'excellence en termes de normes environnementales.

Une réunion de présentation du projet s'est déroulée le 7 février dernier en présence des viticulteurs concernés.

Site Internet

Depuis le 13 janvier 2017, le site officiel de la Mairie d'Argeliers est ouvert.
Pour y accéder, il suffit de vous rendre sur **www.argeliers.fr**
La mise en ligne de cet outil aura nécessité plusieurs mois de travail de la part des 2 conseillers municipaux qui en avaient la charge, Mme Myrianne Dupont, M. Stéphane Mouchard en collaboration avec M. Gérard Leteissier, 1er Adjoint.

La navigation sur ce site est très simple. Il suffit de cliquer sur l'une des rubriques figurant en haut de la page d'accueil ou d'utiliser la fenêtre « rechercher » pour obtenir les renseignements souhaités.
Les informations que vous trouverez pourront faciliter vos démarches administratives.

Une liste des contacts utiles vous aidera dans vos recherches. L'actualisation régulière vous permettra de connaître en temps réel les dates des principales manifestations qui se déroulent dans la commune.
Beaucoup d'autres articles sur l'actualité du village, le tourisme, la Municipalité sont consultables.
Avec le temps, les apports réguliers enrichiront le dispositif informatique qui vous est proposé.

Les Associations

La vie associative dans notre village est particulièrement développée, tant par le nombre des associations que par la diversité des activités proposées.
Cette pluralité expliquent les différences qui peuvent être constatées au niveau des rôles respectifs des groupes ainsi constitués. Quatre grandes fonctions peuvent être attribuées aux associations :

- partager un loisir entre membres : associations sportives...
- défendre des intérêts, des membres : associations de parents d'élèves...
- avoir une action caritative, humanitaire : associations venant en aide aux autres.
- exprimer, diffuser et promouvoir des idées ou des oeuvres : associations artistiques

Dans tous les cas, elles sont à but non lucratif. Les citoyens ont l'entière liberté de s'associer. Aucune formalité n'est requise. La déclaration en Préfecture ne s'impose que si l'association acquiert la personnalité juridique.

Le but de l'association est laissé au libre choix de ses membres fondateurs. Ses statuts ne doivent pas mettre en cause les bonnes mœurs ou l'ordre public. Leurs ressources financières sont spécifiques et proviennent de sources variées. Une association bénéficie également de ressources humaines sous forme de bénévolat. Elle peut salarier un animateur. Cela implique un contrat de travail.

Don du sang

Les attentats qui ont dramatiquement marqué notre pays ont fait prendre conscience à nos concitoyens que donner son sang était indispensable. Les besoins en France ne sont cependant pas uniquement impérieux dans ces situations tragiques, ils sont quotidiens.

Il faut trouver **10 000 dons par jour.** Cela suppose une fidélisation des donneurs.
Dans notre village, **60 poches** ont été collectées lors de la dernière journée consacrée à ces prélèvements volontaires. Les organisateurs ont noté une augmentation sensible du nombre des donneurs mais confirment que le résultat demeure insuffisant.

Les prochaines collectes à Argeliers se dérouleront à la salle polyvalente
le vendredi 19 mai et le vendredi 1er septembre de 15h30 à 19h30.

N'oubliez pas qu'une poche de sang sauve une vie.

Pour toute information : **dondusang.efs.sante.fr**
0800 109 900 (service et appel gratuit)

L'Association «Les Petites Mains», cette année encore, a multiplié les actions en faveur du Téléthon. La générosité dont ont fait preuve les Argeliésoises et les Argeliésois aura permis une collecte de fonds sensiblement égale à celle de l'an denier. L'investissement de toutes les personnes qui organisent les différentes animations est à valoriser et constitue un bel exemple de solidarité.

Félins Possibles

La Municipalité d'Argeliers soutient l'Association FELINS POSSIBLES qui gére, dans la limite de ses moyens, les chats errants sur la Commune.

Son rôle est de les stériliser, les identifier et de stabiliser cette population (l'Association n'est pas un refuge). Si les chats des rues ont un rôle sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris, ils créent pour la Commune, en se multipliant, de réelles nuisances, entraînant parfois des actes répréhensibles de la part de certains citoyens.

Les sévices graves, les actes de cruauté, les abandons sont passibles de 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende. Blesser un animal ou entraîner sa mort volontairement est puni de 1 500 € d'amende, et 3 000 € en cas de récidive.

Le travail de l'Association est mis à mal par la non stérilisation des chats de particuliers. Vous avez un chat, vous aimez votre animal: **faites-le stériliser.** Vous pouvez le faire à partir de six mois, ce n'est qu'une petite intervention, et vous protégerez votre animal contre de nombreuses maladies. Le coût de l'intervention est, en moyenne, de **100€** pour une femelle et de **60€** pour un mâle. La plupart des vétérinaires proposent de payer en plusieurs fois. En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter l'Association, des solutions existent.

Association Félins Possibles: 06/28/07/61/11 **félinspossibles@gmail.com** facebook: félins possibles

Travaux d'électrification

Les lignes aériennes ont été enfouies Rue des Peupliers

- Rue des Peupliers
  - Renforcement de l'alimentation électrique.
  - Enfouissement des lignes aériennes.

- Avenue des 87
  - Renforcement de l'alimentation électrique.

- RD 5
  - Renforcement et enfouissement des réseaux électriques.

- Courant 2017, il sera procédé à l'enfouissement des lignes aériennes depuis l'entrée du parking de la Mairie jusqu'à la maison de la famille Douat. Ces travaux constituent la première tranche du projet intitulé « De Marcelin à Marcelin ».

Autres Travaux

Avenue Pierre de Coubertin

Eclairage public et vidéo protection

S'agissant de la 3ème tranche, les travaux suivants ont été réalisés :

- Le renforcement du réseau d'Eau Potable jusqu'à la Zone Artisanale.
- L'extension du réseau d'Eaux Usées jusqu'à la Zone Artisanale.
- L'enfouissement des réseaux secs (ERDF – ORANGE Eclairage Public et Vidéo protection).
- La pose du mobilier Eclairage Public jusqu'à la Zone Artisanale.

Vont débuter au mois de mars :

- La mise en forme des trottoirs.
- La réfection provisoire de la voirie.
- La réfection définitive en enrobé à chaud par le Conseil Départemental.

Rue Alfred Delpy

Sécurisation de la rue

- Réalisation d'un drain central sur la partie haute de la Rue.

- Sécurisation de la rue par un busage du ruisseau existant et le renforcement de l'accotement côté ruisseau ce qui a également permis un élargissement de la chaussée.

- Pose de barrières anti-chutes au niveau de la première partie de la rue, identiques à celles mises en place au Chemin de St Hilaire.

- Réalisation d'un bicouche sur la totalité de la Rue Alfred Delpy et du Chemin de Souleyrol.

Route de Quarante

M. le Maire et Mme Beffy visitent le chantier

- Reprise en totalité du réseau d'Eaux Pluviales, ce qui permettra de limiter la charge hydraulique tout en assurant la fluidité de l'écoulement lors de fortes précipitations.
- Aménagement de l'ensemble de la chaussée en partant du carrefour Route de Montouliers – Route de Quarante jusqu'au panneau de « sortie de village ». Cet aménagement a pour but de limiter la vitesse de circulation sur ce tronçon.
- Réalisation d'un trottoir.
- Mise en place d'un garde corps du côté du grand ruisseau de même nature que celui de la Rue Alfred Delpy et du Chemin de St Hilaire.
- Extension du réseau d'Eclairage Public.
- Création du réseau pour la vidéo-protection.
- Recalibrage et mise en forme du grand Ruisseau.

LA VIDÉO PROTECTION : C'EST LANCÉ !

La video protection avant le rond point de la RD5

En ce début d'année 2017, le programme de vidéo-protection vient de débuter. Ce ne sont pas moins de **37 caméras** qui seront installées, d'ici deux ans, sur notre Commune.

« Ce projet auquel nous tenons tout particulièrement, mon équipe et moi-même, faisait partie du programme de la Majorité. En effet, en 2014 nous nous étions engagés à doter la Commune d'un tel dispositif. Aujourd'hui, cela devient une réalité. » indique Gilles LAUR, Maire.

Fin 2016, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise Narbonnaise JD2M.
Le coût global de ce système est fixé à **387 000 €**, se répartissant en **3 Tranches** :

Tranche 1 : **211 000 €**, correspondant à l'installation de 19 caméras ainsi que du poste de réception, situé en Mairie.

Tranche 2 : **86 000 €**, représentant l'installation de 9 caméras supplémentaires

Tranche 3 : **90 000 €**, permettant de boucler ce dispositif par l'installation de 9 autres caméras.
Des subventions ont été demandées auprès des Services de Monsieur le Préfet, pouvant atteindre 40 %.

« Avec mon équipe, nous avons fait de la SECURITE, un axe prioritaire de notre action municipale. C'est en quelque sorte notre fil rouge.
Et c'est pour cela que nous souhaitions doter la Commune d'un dispositif de vidéo-protection à la fois performant et efficace. Un dispositif qui permettra de sécuriser non seulement les bâtiments et les différents lieux publics, mais aussi les principales entrées de la Commune. » conclut Gilles LAUR

Rateliers vélos Parc de la Polyvalente

Projet Piscine

Les élèves de CP et de CE1 du Groupe Scolaire Michel Bernard d'Argeliers participeront prochainement à des séances de natation à la piscine de l'Espace Liberté de Narbonne.

Huit sessions de 1heure se dérouleront chaque vendredi à partir du 21 avril.
Trois lignes d'eau seront mises à la disposition des écoliers afin qu'ils puissent s'épanouir dans le milieu aquatique.

Deux maîtres-nageurs encadreront cette activité avec les professeurs concernés.
Plusieurs parents, ayant obtenu l'agrément nécessaire les accompagneront.
Les enfants partiront de l'école en bus à 9h00 et seront de retour vers 11h30.

Ce projet pédagogique dont le coût est fixé à 3400 Euros est financé à 100 % par la Municipalité.

Installation des jeux à l'Eolienne

La Commune a poursuivi la mise en place des jeux Parc de l'Eolienne pour un montant de 10 000 Euros

Affaires Scolaires

Les parents peuvent d'ores et déjà procéder à l' inscription de leurs enfants pour **la rentrée 2017.**
Ils doivent, pour cela, se rendre **en Mairie munis de leur livret de famille, du carnet de vaccination et d'un justificatif de domicile.**

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 Février 2017

Le Conseil a désigné Messieurs Didier LAURE et Jean DUPEYROUX, respectivement délégués titulaire et suppléant de la Commune, devant siéger au sein du nouveau Syndicat Mixte « AUDE CENTRE», créé en lieu et place du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH).

Le Conseil a approuvé la Convention relative à la Redevance Spéciale, à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, pour l'année 2015, et pour un montant de **5 792.40 €**.
Cette convention concerne la collecte des déchets autres que ménagers, effectuée régulièrement par les Services du Grand Narbonne.

Le Conseil a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'Association BSM XV, d'un montant de **2 485 €**.
Cette subvention permettra au BSM de couvrir la prise en charge des frais relatifs à la soirée du 21 janvier dernier, organisée dans le cadre des festivités de la St Vincent.

Le Conseil a approuvé la conclusion d'une convention de partenariat, avec le CIAS du Sud Minervois, relative à la réalisation d'un mur de parement, sur le point de collecte des ordures ménagères situé aux Cairels. Cette Opération s'effectuera avec des jeunes du Village, et ce dans le cadre du dispositif intitulé « Chantiers Citoyens », porté par le CIAS du Sud Minervois. Le coût pour la Commune est fixé conventionnellement à **1 200 €**.

Le Conseil a approuvé la Charte de Mutualisation, présentée par le Grand Narbonne.

Le Conseil a approuvé le recrutement temporaire de contractuels, par Monsieur le Maire, et ce dans le cadre d'absences prolongées de Personnels communaux, notamment pour raisons médicales.

Le Conseil a décidé l'Ouverture de crédits en Section d'Investissement, avant le vote du Budget, pour un montant global de **10 400 €**.

NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite aux démissions de Mme Maria Gomez et de M. Patrick Seyfried pour des raisons personnelles, deux nouveaux conseillers ont intégré le Conseil Municipal. Il s'agit de **Mmes Françoise Millaud** et **Andrée Rouanet**, respectivement membres du groupe majoritaire et du groupe minoritaire.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes ayant élu domicile dans la Commune depuis le **1er janvier 2014** sont invitées à une réception **le Vendredi 2 juin à 18h30, salle du cinéma**. Elles sont priées de s'inscrire en Mairie **à partir du 6 Mars**.

ADMINISTRATION Année 2016

Etat Civil	Urbanisme	CNI	Finances
16 naissances	38 permis de construire	118	1382 mandats
3 actes de reconnaissance	24 déclarations préalables		748 titres de recette
10 mariages	72 certificats d'urbanisme		
15 décès			

Visite de M. André Viola Président du Conseil Départemental de l'Aude

M.André Viola s'est rendu sur le site du nouveau Rond Point construit sur la RD 5. Il était accompagné de M. Christian Lapalu, Conseiller Départemental. Accueilli par M. le Maire et des membres du groupe Majoritaire, M. Viola a pu constater la qualité du travail effectué et l'importance de cette réalisation pour la sécurisation de cette zone devenue,au fil des années, particulièrement accidentogène. Rappelons que la participation financière du Conseil Départemental s'est élevée à 30 % du coût total.

Ce déplacement a été suivi d'une visite à la cave coopérative d'Argeliers en présence de M. Gérard Eugène, son Président et de M. Sébastien Tomasoni, Directeur et œnologue. La viticulture audoise et son avenir furent les principaux thèmes abordés lors des échanges qui s'opérèrent entre les différents participants.

L'allocution de M. le Maire

Accueil de l'Inspection Annoncée de la COB

Notre village a eu l'honneur et le plaisir de recevoir pour la première fois l'Inspection Annoncée annuelle de la Communauté de Brigades de Lézignan-Corbières.

En présence du chef d'escadron Christophe Galtier, commandant la compagnie de gendarmerie de Narbonne, du lieutenant David Rimbault, commandant de la Communauté de Brigades de Lézignan- Corbières, du major Mickael Jouyaux, commandant la brigade de Ginestas, de nombreux sous-officiers et gendarmes adjoints volontaires, des chefs de centres de sapeurs pompiers, de M. Christian Lapalu, Conseiller Départemental et de plusieurs élus, Monsieur le Maire, a exprimé le plaisir que son équipe et lui-même avaient de recevoir pour la première fois cette manifestation officielle. Il a tenu à rappeler la qualité de la collaboration, à la fois professionnelle et amicale, qui existe entre la municipalité et la COB de Lézignan-Corbières.

Cette rencontre fut l'occasion pour le chef d'escadron C. Galtier d'exprimer sa satisfaction de pouvoir présenter un bilan positif de l'année 2016 dû à « l'occupation sans faille du terrain, à l'excellence du travail en équipe, de la cohésion remarquable et de la symbiose entre élus et services de la gendarmerie » et de rappeler les objectifs prioritaires de la Communauté de Brigades : la lutte contre les cambriolages, la poursuite de la lutte contre l'insécurité routière et la lutte contre le terrorisme.

Le lieutenant Rimbault, en conclusion de cette manifestation d'une grande dignité, nomma et mit à l'honneur des représentants de la force publique dont les actions furent particulièrement efficaces lors des missions qui leur avaient été confiées.

Le Centre est mis en œuvre sur 5 Communes locales dont Argeliers et prend en compte l'ensemble des habitants du canton du Sud Minervois. Le centre socioculturel 'Les Passerelles' porte et défend des valeurs telles la Démocratie, la Dignité Humaine et la Solidarité. Il vise à animer la vie sociale locale et à soutenir le lien social et les familles sur le territoire.

Pour cela l'équipe (salariés et bénévoles) propose des projets, de nombreuses activités et animations collectives pour tous qui répondent aux demandes et besoins des habitants.
Le champ d'action est donc très vaste mais toujours avec la visée la plus concrète possible et avec la notion de «faire ensemble». Le but de l'action est de «mieux vivre ensemble» sur le territoire en donnant du «pouvoir d'agir» aux habitants.

Les Passerelles tentent donc d'être une «fabrique des possibles» et d'insuffler du positif en proposant des projets collectifs et en soutenant ceux proposés par les habitants. Ces actions doivent permettre le développement de moments conviviaux, sources d'échanges, de rencontres: de lien social!
Le Centre propose également un soutien à la vie associative au travers d'une aide à la communication ou sur la mise en place du forum des associations par exemple.

Il est enfin un lieu où l'on peut trouver un renseignement sur la vie quotidienne ou encore une oreille attentive pour exposer ses préoccupations et tenter de construire des solutions ensemble. On saura vous mettre en relation avec les bonnes personnes et vous orienter vers les partenaires compétents selon votre situation.

Certaines manifestations organisées par le Centre Socioculturel et Familial dans notre village, en 2016, se sont déroulées avec succès et en appelleront donc d'autres cette année.

Calendrier des manifestations 2017 à Argeliers:

Espace familles à Argeliers dans le cadre de la Quinzaine de la famille et de la parentalité : **Mercredi 5 Avril.**

Soutien à la fête des voisins : **Vendredi 19 Mai.**

Forum des Associations : **Dimanche 10 Septembre.**

Festival des Solidarités en **Novembre 2017** : Festival des jeux du monde.

Contacts :

Centre Socioculturel et Familial 'Les Passerelles'

04.68.42.35.25
107 Avenue de Saint Pons BP 8
11120 Saint Marcel sur Aude

lespasserelles@cs-les-passerelles.fr
www.cs-les-passerelles.fr

Enquant

De nombreuses Confréries avaient répondu à l'invitation de la Confrérie des Compagnons la Vigne des 87

Intronisations : les impétrants à l'honneur dont des personnalités ayant marqué l'histoire du RCNM

Spectacle de rue spectaculaire et toujours très apprécié

14 Festa Nadal

La chorale du Café, accompagnée par l'accordéon d'Angèle

la Promenade et le café historique de Marcelin Albert mis en lumière

Le souper de Noël concocté par les "Petites Mains"

Lâcher de lanternes, la magie du feu a opéré.

Tribunes d'expression politique

Le contenu des tribunes ci-dessous est de la responsabilité de chaque groupe et n'engage pas celle du Directeur de la publication.

TRIBUNE DE LA MAJORITE MUNICIPALE

Dans le plus strict respect des engagements pris, la Majorité Municipale poursuit l'application de son programme. Plusieurs réalisations témoignent des avancées dans différents domaines qui participent à l'amélioration du quotidien des administrés.
L'intérêt de nos concitoyens, pour les importants aménagements qui ont marqué les trois premières années de ce mandat, est réel si l'on en juge par la qualité des échanges qui ont marqué les différentes rencontres officielles ou informelles auxquelles nombre d'entre eux ont participé.
Cette volonté d'être à l'écoute des Argeliésoises et des Argeliésois est un autre aspect, tout aussi important, de notre conception de la gestion communale. Pour être moins perceptible, cette démarche n'en est pas moins essentielle.
Notre action ne peut se concevoir sans cette dimension relationnelle indispensable.
Le bien vivre ensemble suppose des valeurs qui favorisent la cohésion sociale.
Notre commune en est porteuse.
Nous constatons malheureusement que l'Opposition Municipale préfère emprunter la voie de la polémique stérile, plutôt que celle qui privilégie le travail au service de tous. Nous regrettons bien sûr un tel choix, néfaste pour la vie démocratique et citoyenne de notre village et qui n'engage que la responsabilité de nos opposants. Le temps des débats électoraux n'est pas encore d'actualité.
Nous préférons, quant à nous, continuer à tracer notre route, en mettant en œuvre le programme pour lequel une Majorité de nos concitoyens nous a accordé sa confiance.
Nous aurons l'occasion, en temps utile de nous exprimer pour dénoncer ces mensonges et ces tentatives de désinformations. Afin de ne pas transgresser la règle de parité, nous avons utilisé le nombre de mots que la mise en page nous imposait.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Malgré nos différentes demandes pour travailler dans l'intérêt de notre commune, les relations avec la majorité n'ont pas évoluées, nous ne sommes pas informés des affaires communales, ce qui avait entrainé la démission d'un de nos collègues.
C'est surtout par la population qui nous sollicite, que nous avons quelques informations sur les disfonctionnements de la gestion communale.
C'est regrettable, car nous constatons les grossières erreurs commises sur notre collectivité...
La rue Alfred Delpy, inachevée malgré les demandes des riverains…
L'aménagement de la route de Quarante, ou nous avons appris le jour des vœux à la population, un véritable non sens qui rendra difficile le croisement des utilisateurs.
La mise en place de la vidéo protection avec 37 caméras, dont certaines sont implantées sur le CD5, hors agglomération. Nous étions favorables pour un tel projet, mais principalement pour la protection des établissements publics et autres lieux sensibles…
Aménagement du 1er étage de la mairie avec réalisation de somptueux bureaux, l'aménagement du rond-point et surtout quel coût pour la collectivité ?
Bizarrement aucun compte rendu en conseil municipal ou allusion, lors du discours des vœux à la population.
Et la dernière en date, des sanctions auraient été prises à l'encontre de deux agents titulaires des services techniques avec mise à pied… pour quels motifs ?
Dans un souci de transparence, de responsabilité, d'honnêteté le conseil municipal dans son ensemble, devait en être informé…
« La liberté d'expression est une valeur que nous respectons… » Écrivait le rédacteur en chef dans sa dernière tribune, mais l'opposition municipale « muselée » ne dispose que de 270 mots pour s'exprimer… chaque citoyen se fera une idée !
La liberté d'expression bafouée à ARGELIERS…

Culture et Animations

Gros succès pour le marché de Noël organisé par l'Association Art-Geliers au Fil du Canal.

Un public nombreux à la salle de cinéma pour le spectacle spécial Saint Valentin : "Ils S'aiment."

Les forains qui sont des acteurs essentiels de la Fête de la Saint Vincent ont répondu spontanément à l'invitation du Maire et de son équipe.

"la Tache" un spectacle qui provoqua l'hilarité du public.

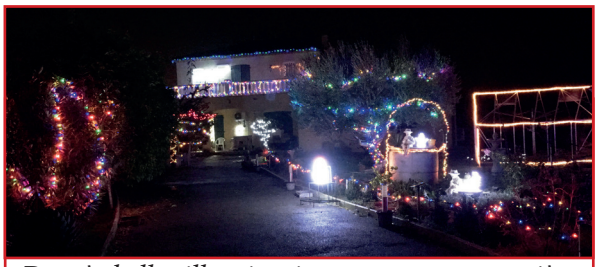

De très belles illuminations pour cette première édition du concours

PROGRAMME DES ACTIVITES

MARS

5 **Orchestre Symphonique ENSO** (Grand Narbonne).
Beethoven à la salle polyvalente 17h.

11 **Commémoration du 110ème anniversaire de la Révolte des Vignerons** à 10h30 au Parc Marcelin Albert.
Repas des Ainés à 12h à la Salle Polyvalente.
Spectacle de Music-Hall à 20h30 à la Salle du Cinéma.

AVRIL

5 **Quinzaine de la famille et de la parentalité** à la Salle Polyvalente.

8 **Compagnie Les Têtes Plates.** La vie rêvée de Lily Bido (à partir de 13 ans) à 20h30 à la Salle du Cinéma.

14 **In Vivo** Rock Latino à 20h30 à la Salle du Cinéma.

MAI

8 **Commémoration de la fin de la guerre 39-45**

19 **Les Tontons** Chansons Françaises : Brel, Brassens, Aznavour... à 20h30 à la Salle du Cinéma.
Fête des voisins
Collecte de sang à la Salle Polyvalente de 15h30 a 19h.

JUIN

21 **Fête de la musique**

Deux séances de cinéma sont proposées le dernier samedi de chaque mois.